

L'ajournement

Lubicons. C'est la vingt-neuvième plus grande bande de la province et elle aura la sixième plus grande réserve.

Elle aura non seulement 35 millions de dollars pour établir une collectivité—cela seul employera un nombre considérable de leurs membres—mais elle aura aussi 10 millions de dollars de capitaux de lancement pour créer des entreprises. Elle aura 79 milles carrés assujettis à des droits d'exploitation de pétrole et de gaz. En outre, elle pourra se prévaloir en permanence de tous les programmes fédéraux et provinciaux.

Nous respecterons son droit d'engager des poursuites pour obtenir le reste des 170 millions de dollars exigés sous forme de dédommagement. Ce n'est guère l'offre intransigeante dont parle le député. Cela donnerait une collectivité moderne et de véritables débouchés économiques. Elle aura le droit de prouver qu'elle a droit à davantage, comme d'autres doivent le faire.

Au lieu de cela, il semble que le chef et ses conseillers se sont déclarés au-dessus de la loi. Ils croyaient à tort qu'en agissant ainsi, quelqu'un leur offrirait 170 millions de dollars. Derrière cette politique peu judicieuse se cache un besoin social et économique réel qui doit être satisfait, si la bande le permet.

Pour cette raison, nos négociateurs collaborent avec la province pour apporter des améliorations là où celle-ci estime qu'elle peut fournir de l'aide. Notre offre aux Lubicons est équitable et globale. Nous sommes toujours prêts, comme nous le sommes depuis 11 mois, à rencontrer la bande, si les chefs désirent sincèrement négocier.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre s'ajourne donc jusqu'à 14 heures demain, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 19 h 20.)
